

Paris, le 27 février 2014

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires sociales et de la santé
13 avenue Duquesne
75007 Paris

Nos réf: FS/BN/5005

Madame la Ministre,

Lors de la précédente législature, alors que vous étiez députée d'Indre-et-Loire, vous avez interpellé Monsieur Luc Chatel, alors Ministre de l'Éducation nationale, pour attirer son attention sur les modalités de départ à la retraite des professeurs des écoles.

Vous souligniez fort justement que, de par l'ordonnance n°2000-549 du 15 juin 2000, nos collègues peuvent être contraints de finir l'année scolaire alors que, pour valider leurs droits à la retraite, quelques jours parfois après la rentrée scolaire suffiraient. Vous estimiez alors avec raison que, je vous cite, « aucun autre fonctionnaire, aucun autre personnel de l'éducation nationale (professeurs de lycées, proviseurs, principaux, conseillers d'éducation, inspecteurs, etc.) n'est concerné par ces dispositions, qui sont dès lors perçues comme injustes et arbitraires ».

Madame, vous serez navrée d'apprendre que, malgré votre démarche auprès du ministre de l'époque, les modalités de départ à la retraite des professeurs des écoles sont demeurées inchangées, et que la situation « injuste et arbitraire » qui vous scandalisait alors perdure aujourd'hui encore.

En déposant une alerte sociale en janvier dernier, le Sgen-CFDT a voulu à son tour attirer l'attention du Ministre de l'Éducation nationale pour dénoncer ce qui apparaît à nos collègues comme une inégalité vexatoire. Nous avons de plus souligné que cette pratique du report du départ à la retraite au 31 août était sans doute excessive au regard de la loi elle-même, puisque l'ordonnance 2000-549 ne mentionne que les fonctionnaires qui atteignent en cours d'année les « conditions d'âge » pour partir à la retraite, et ne devrait donc pas s'appliquer à l'ensemble des départs.

Le Sgen-CFDT a par ailleurs lancé une pétition en ligne pour réclamer plus d'équité dans le traitement des personnels du premier degré, notamment par un alignement des modalités de départ à la retraite des Professeurs des Écoles sur le droit commun de la fonction publique. Le succès de cette pétition, qui a d'ores et déjà recueilli plus de 15000 signatures, montre la sensibilité de nos collègues à cette revendication.

Madame, en tant que Ministre en charge des Affaires Sociales et de la Santé, vous êtes aujourd'hui en mesure d'agir pour corriger l'injustice que vous dénonciez hier. Comptant sur votre sens de la justice, je vous demande, au nom de tous les Professeurs des Écoles, d'intervenir pour qu'ils aient enfin le droit de partir à la retraite dès qu'ils en ont la possibilité, comme n'importe quel salarié de France.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, mes très respectueuses salutations.



Frédéric Sève,
Secrétaire général